



Le socialisme à la découpe.

Gregory Hû, Blaise Magnin, Thomas Marty

► To cite this version:

Gregory Hû, Blaise Magnin, Thomas Marty. Le socialisme à la découpe. : Retour sur le découpage territorial des circonscriptions électorales législatives au parti socialiste depuis 1905. Cahiers de RECITS, 2010, pp.259 - 277. hal-00609389

HAL Id: hal-00609389

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00609389>

Submitted on 13 Sep 2016

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Le socialisme à la découpe. Retour sur le découpage territorial des circonscriptions électorales législatives au parti socialiste depuis 1905

**Gregory Hû
Blaise Magnin
Thomas Marty**

DANS LA PLUPART DES DOCUMENTS AUTOBIOGRAPHIQUES d'élus socialistes disponibles depuis le début du ^{xx}e siècle, la remémoration des trajectoires électorales tend à maximiser l'importance de la connaissance locale. D'hier à aujourd'hui, quand il s'agit en effet de décrire les réalités économiques et sociales qui sont les raisons explicatives de la représentation électorale, leur localisation prime. L'élus socialiste, comme incarnation d'un territoire qui correspond à une circonscription administrative et/ou électorale, paraît donc une figure largement reçue et connue. Par ailleurs, la documentation électorale (professions de foi, réunions et meetings) tend à laisser penser qu'un candidat socialiste à la députation ne diffère en rien des candidats d'autres marques idéologiques dans sa manière de laisser accroire qu'il incarne justement un territoire spécifique tout autant, si ce n'est plus, qu'une idéologie aux contours arrêtés.

Un modeste candidat, épris de théorie socialiste dans sa façon de s'adresser à « ses » électeurs, affirme ainsi en 1910 lors d'une réunion électorale dans la troisième circonscription de Nancy : « vous êtes dans cette circonscription 15 000 électeurs ouvriers sur 23 000. Si vous saviez tout ce que je sais et que je n'ose pas dire, vous voteriez tous pour moi

socialiste[s]¹ ». Cet appel à des considérations locales ne constitue en rien un registre militant spécifique au début du xx^e siècle mais semble avoir toujours constitué un des argumentaires du socialisme électoral notamment dans la façon dont les candidats cherchent à s'identifier à « leur » peuple. Quelques décennies après, quand le journaliste Claude Estier, compagnon de route de François Mitterrand, au moment du congrès d'Épinay, évoque son parachutage dans le 18^e arrondissement de Paris entre 1967 et 1978, il invoque un terroir socialiste qui semble fonctionnellement équivalent à celui du début du xx^e siècle « En dix ans, je me suis largement identifié à cet arrondissement où un sondage SOFRES m'a appris récemment que j'avais l'une des meilleurs "cotes de popularité" des élus parisiens dans leurs circonscriptions. (...) Nous sommes bien loin ici des grands débats idéologiques... mais la vie des Français, ce sont d'abord des problèmes très concrets et le rôle d'un élu, d'un élu socialiste en particulier, est de les aider à les résoudre.² »

À l'opposé de ces processus que l'on pourrait qualifier de centrifuges, le parti a développé – et il présente en cela une particularité dans la constance et l'ampleur de ses propositions – une expertise sur l'élargissement nécessaire de toutes les circonscriptions électorales existantes, que celui-ci passe par la départementalisation, la régionalisation ou la nationalisation des frontières du vote³. Comment saisir dès lors les inscriptions spatiales dans lesquelles se projettent les candidats eux-mêmes et à travers lesquelles ils entraînent leurs électors ? À la lumière de ces quelques mises en perspective, on se rend aisément compte que l'approche juridique et politique classique des découpages électoraux, c'est-à-dire la réponse à la question « à quels intérêts correspond telle ou telle frontière de circonscription ? », est relativement illusoire. En effet, chaque parti, et le parti socialiste en particulier de par sa longévité, est animé de mouvements et de représentations contradictoires selon l'échelle spatiale invoquée à tel ou tel stade de la compétition politique, à tel ou tel moment de son histoire électorale⁴.

1 Archives départementales, Meurthe-et-Moselle, 3 M 88, rapport du commissaire de police de Nancy au préfet. 12 avril 1910.

2 Claude Estier, *La plume au poing*, Paris, Stock, 1977, p. 236-237.

3 Cette tendance à l'élargissement « régional » joue encore dans les représentations entretenues par le parti socialiste, comme le prouve par exemple l'idée de circonscriptions à cheval sur deux départements imaginée par le député de Paris Christophe Caresche dans le débat sur le découpage électoral de 2009-2010 : *Journal Officiel, Assemblée nationale*. Compte rendu intégral, 2^{de} séance du jeudi 20 novembre 2008, vendredi 21 novembre 2008, n°103, p. 7643.

4 Pour une vue d'ensemble de cette hypothèse, cf. Thomas Marty, « Les modes de scrutin », dans Antonin Cohen, Bernard Lacroix et Philippe Riutort (dir.), *Nouveau manuel de science politique*, Paris, La Découverte, 2009, p. 106-108.

SOCIALISME ET DISTRIBUTION SPATIALE DES CANDIDATURES AUX LÉGISLATIVES (1905-1958)

Le socialisme se construit à l'origine comme une dynamique politique ancrée dans des terroirs⁵. Il existe donc à l'état naissant dans une forme de division géographique qui est largement contrainte par le cadre légal lui-même du scrutin uninominal d'arrondissement à deux tours. Sous la III^e République, il ne se produit aucun découpage préélectoral massif mais, paradoxalement, le régime est traversé par de très grandes controverses sur la réforme électorale, notamment du point de vue de l'organisation des candidatures aux élections législatives (introduction de la représentation proportionnelle). En tant que parti naissant, cherchant donc le meilleur mode de régulation interne de ses pratiques électorales, le parti socialiste participe pleinement, jusque dans les années 1930 au moins, à cet important effort qui impliquera en 1919 un élargissement de la circonscription électorale de l'arrondissement au niveau du département, puis une rétraction de ce mouvement dès la loi électorale de 1927.

La production partisane des frontières circonscriptionnelles

Avant la Première Guerre mondiale, la construction de légitimités proprement socialistes au sein des circonscriptions d'arrondissement infra-départementales tient essentiellement aux liens entre l'organisation interne en fédérations départementales (articulées autour de sections et comités) et l'organisation externe qui vise à répandre dans toutes les parties d'un département une présence électorale⁶. Les élections cantonales, les élections d'arrondissement et bien entendu les élections législatives (elles-mêmes se déroulant au niveau de l'arrondissement) offrent une série d'échelons géographiques intermédiaires que le militantisme interne n'a pas prévu ou n'a pas su réguler – et paradoxalement, il en est de même à l'échelle municipale, qui est pourtant le cadre privilégié de l'implantation des sections socialistes⁷. Très vite, ces circonscriptions administratives, et/ou électorales, permettent de conquérir une fédération en contournant

5 Gilles Candar et Christophe Prochasson, « Le socialisme à la conquête des terroirs », dans *Le mouvement social*, 160, juillet-septembre 1992, p. 33-63.

6 Il s'agit de la motion défendue par Marcel Cachin au congrès de Châlons en 1905.

7 C'est ainsi que Rémi Lefebvre a pu montrer l'emprise historique de l'institution municipale sur les sections qui étaient censées la contrôler. Pris par leur rôle, les maires socialistes apparaîtront dès l'entre-deux-guerres comme les élus notabilisés d'un territoire plutôt que d'un parti. Les ressources publiques et parapubliques qu'ils contrôlent leur permettent de s'autonomiser de l'appareil partisan, tout en s'en assurant la maîtrise. En retour, le parti s'institutionnalise jusqu'à apparaître comme une annexe clientélisée et une courroie de transmission de la mairie. Voir Rémi Lefebvre, « Le socialisme français soluble dans l'institution municipale ? Forme partisane et emprise institutionnelle : Roubaix (1892-1983) », dans *Revue française de science politique*, 2, 2004, p. 237-260.

le maillage délicat des sections locales, du moins en lui servant de point d'appui. Toutes les techniques d'occupation de l'espace électoral (du candidat le plus indigène au plus parachuté) paraissent ainsi mues par des objectifs primaires ou secondaires de création, de contrôle ou de prise de contrôle, des fédérations socialistes départementales. Il s'ensuit une forme de surenchère partisane dans la manière de s'identifier aux cadres géographiques et démographiques de l'arrondissement, cette fiction administrative pouvant désormais servir à justifier l'orientation socialiste des programmes politiques proposés aux électeurs.

Immédiatement après la réunion des chapelles du socialisme (guesdiste, jaurésiste et vaillantiste notamment) dans le cadre de la SFIO, parti unifié en 1905, un modeste journaliste socialiste du Pas-de-Calais s'interroge ainsi : « Combien de tempéraments politiques différents s'échelonnent depuis la banlieue de Douai qui jouxte Arras jusqu'au littoral maritime de la Manche ? Comment établir pour chacune des quatre grandes catégories de l'opinion réactionnaire, républicaine, radicale et socialiste, actuellement représentées dans la députation du Pas-de-Calais, une base d'opération suffisante dans chaque région. Les socialistes (...) fortifiés dans le pays minier (...) trouveront-ils un concours dans les arrondissements d'Arras, de Saint-Pol, Montreuil et Saint-Omer ?⁸. » La dynamique de la représentation électorale génère dès lors au sein des élus, des candidats ou même des simples militants du parti socialiste en général, des visions assez parcellisées. Ces dernières sont d'ailleurs renforcées par la relative stabilité, jusqu'aux élections de 1914 au moins, de l'arrondissement comme cadre de la députation. Si comme on l'observera plus tard, le redécoupage au niveau départemental existe à l'époque comme alternative (car débattue au parlement par exemple), il faut toutefois considérer la nécessité de « faire avec » qui impose aux socialistes de la Belle Époque de candidater à un niveau infra-départemental. Le découpage des circonscriptions adopté en 1889 demeure en effet quasi intact jusqu'en 1914, même si chaque veille d'élections législatives est marquée (sauf en 1906) par la modification marginale de quelques circonscriptions⁹.

Il est difficile, en dehors d'un dénombrement plus systématique, de mesurer l'étendue exacte de la vision localiste de l'acte de candidature lui-même. Toutefois, sa seule existence comme instrument de conquête de fédérations socialistes suffit à en souligner l'importance. Surtout, elle envahit largement le discours électoral lui-même tel qu'il est adressé aux électeurs quelle que soit la légitimité de la candidature en question. En

8 *Le Boulonnais, Journal du Pas-de-Calais occidental*. [Bibliothèque Nationale de France, JO 12075, 13 décembre 1907].

9 Bernard Gaudillère, *Atlas historique des circonscriptions électorales françaises*, Paris, Droz. 1995, p. 59.

Seine-et-Oise par exemple, toujours aux élections de 1910, le candidat Louis Dubreuilh, secrétaire général du parti socialiste de 1905 à 1918, possède toute la légitimité nationale (en tant que principal animateur du parti unifié) pour rédiger une profession de foi qui, de fait, s'articule autour de revendications d'ordre général et national. Toutefois, la fin de son texte comporte un paragraphe intitulé « Pour la région » qui indique que l'ensemble du discours programmatique n'a d'autre fonction que de servir à la pénétration du socialisme au sein même de la circonscription : « Travailler au développement des voies de communication (...) et toutes les mesures qui contribueront à accroître l'activité économique, par suite le bien-être des salariés, cultivateurs, petits commerçants de la circonscription¹⁰. » On aurait tort alors de réduire cette vision « en dedans » à une rhétorique de la proximité, tant elle vise au contraire à élargir l'assise économique locale du socialisme électoral. Dans la Haute-Savoie un candidat socialiste prétend ainsi que sa propre biographie le rend mieux à même d'être le représentant de la circonscription dans laquelle il se présente : « Les comités socialistes de l'arrondissement d'Annecy ont pensé que pour représenter un arrondissement dont le corps électoral est formé en grande majorité de petits commerçants, de paysans et de salariés, il ne fallait plus faire appel à des représentants de la bourgeoisie qui ne connaît les peines et misères des Petits que pour en avoir entendu parler ou pour en avoir profité, mais qu'au contraire il était nécessaire qu'un travailleur salarié fût le porte-parole des travailleurs républicains¹¹. » Ce sont bien là très explicitement les appréhensions des hiérarchies sociales de l'arrondissement, telles qu'elles sont perçues par les structures militantes internes à une fraction de la fédération de Haute-Savoie, qui fondent la localisation du socialisme électoral.

Ce n'est ni plus ni moins que le concept même de circonscription électorale qui semble ici s'imposer aux militants socialistes. Pris dans l'état du comité et du département, deux variables internes, la mobilisation militante innervée en fait un double échelon intermédiaire qui n'avait pas été planifié comme instrument de développement du socialisme : l'élection comme moyen constant de militer, la circonscription d'arrondissement comme cadre privilégié pour le faire et y incarner, au sens premier du terme, les idées socialistes.

10 Archives départementales des Yvelines (Seine-et-Oise), 2 M 11/14, élections législatives de 1910, 2^e circonscription de Corbeil, profession de foi de Louis Dubreuilh. Précisons que L. Dubreuilh, infatigable cheville ouvrière du parti entre 1905 et 1918, ne parviendra jamais à se faire élire député malgré plusieurs « parachutages » successifs.

11 Archives départementales de Haute-Savoie, 3 M 86, élections législatives de 1910, profession de foi de « Gaston Brun, Comptable, trésorier de la bourse du travail, conseil municipal d'Annecy ».

Le socialisme découpé : l'expérience de 1927-1928

Le scrutin uninominal d'arrondissement est donc une réalité acceptée au sein même du parti dès avant la Première Guerre mondiale, ce qui relativise l'effet de rupture induit sur ce point par l'adhésion de la SFIO de Guy Mollet en 1958 au rétablissement de ce mode de scrutin et de son corollaire en termes de découpage des circonscriptions. Par-delà les jeux d'alliances et de positionnements du parti socialiste vis-à-vis des institutions et du pouvoir majoritaire entre le début du xx^e siècle et l'élection de François Mitterrand, l'accord pratique qui lie le socialisme local aux circonscriptions électorales existantes suit une tendance liée très naturellement à la rationalisation de l'ensemble des opérations afférentes aux campagnes électorales législatives. Dans le cadre du scrutin uninominal d'arrondissement avant 1958, le socialisme n'aura à affronter qu'un seul grand découpage électoral. Celui-ci a lieu en 1927 lors du rétablissement de ce mode de scrutin uninominal (qui avait été remplacé aux élections de 1919 et 1924 par un scrutin départemental mixte, c'est-à-dire à la fois majoritaire et proportionnel). Il consiste principalement en une adaptation des circonscriptions de l'avant-guerre au regard de deux processus : l'apparition du parti communiste depuis 1920 et la réforme administrative de 1926 qui, pour des raisons économiques, a supprimé un certain nombre d'arrondissements et donc de sous-préfectures. Le résultat obtenu par le gouvernement radical en termes de redécoupage tient compte de cet ancrage local grandissant de la SFIO. Il est même possible de mesurer assez exactement pour un certain nombre de départements le chemin parcouru en comparant les résultats d'un projet de découpage inabouti en 1907 (dans le cadre de la refonte du mode de scrutin lui-même) avec celui, effectif, de 1927 (appliqué aux élections de 1928).

	Projet inabouti de découpage (1907)	Découpage effectif en 1927
Haute-Marne	0	0
Haute-Savoie	27,8	0
Creuse	14,5	13,1
Meuse	0	0
Marne	48,1	3,1
Loire	48,2	0
Seine-et-Oise	67,3	44,8
Gironde	47,4	31,3
Moyenne	29,8	19,4

Tableau I : Pourcentage des voix socialistes déplacées par rapport à l'ensemble des voix socialistes en 1907 et 1927*

	Projet inabouti de découpage (1907)	Découpage effectif en 1927
Haute-Marne	0	0
Haute-Savoie	0,4	0
Creuse	1	4,6
Meuse	0	0
Marne	3,2	0,8
Loire	0,9	0
Seine-et-Oise	2,7	14,8
Gironde	3,4	1
Moyenne	1,31	2,38

Tableau II : Pourcentage des voix socialistes déplacées par rapport à l'ensemble des suffrages exprimés*

* Sources : archives départementales de la Creuse, 3 M 268 ; Gironde, 3 M 112 – 116 ; Loire, 3 M 206 ; Marne, 2 M 30 ; Haute-Marne, M 1207 ; Meuse, 3 M 365 ; Haute-Savoie, 3 M 3 ; Seine-et-Oise (Yvelines), 2 M 10. Pour le découpage de 1927, les données sont complétées par l'ouvrage de Georges Lachapelle, *Élections législatives 22-29 avril 1928 : résultats officiels*. Paris, G. Roustan, 1928. Le niveau des suffrages exprimés retenu est antérieur pour le projet de 1907 (soit les élections législatives de 1906) mais postérieur pour 1927 (soit les élections législatives de 1928). Pour la méthodologie et des résultats plus complets, on se permet de renvoyer à Thomas Marty, « De l'espace électoral à son "découpage" : différenciation et catégorisation des circonscriptions législatives en France au début du xx^e siècle », dans *Espace - Population - Sociétés*, 2011 – 2 (à paraître).

** Sources : voir la note précédente.

Principe de lecture : les voix socialistes déplacées par le projet de découpage de 1907 représentent 0,4 % des suffrages exprimés en Haute-Savoie aux élections législatives de 1906.

Ces neuf départements suffisent à représenter un certain nombre de type d'implantations socialistes¹² réussies tant sur le plan des fédérations elles-mêmes que des scores électoraux correspondants, soit en milieu rural (en Creuse par exemple¹³), soit en milieu plus industriel (dans la Seine-et-Oise¹⁴). On observe que le travail de redécoupage des circonscriptions réalisé par les préfets et les équipes ministérielles radicales (mais à vingt ans d'intervalle) est systématiquement moins important en 1927 qu'il ne l'était en 1907, même si les objectifs d'après-guerre n'ont plus rien à voir avec ceux d'avant 1914. En effet, autant le mouvement de 1907 visait à transformer radicalement le mode de scrutin (avec des circonscriptions départementales voire régionales), autant celui de 1927 ne visait finalement qu'à un retour à la normale c'est-à-dire un reflux vers le mode de scrutin uninominal des années 1889-1914. Si le projet de découpage de 1907 tou-

12 Jacques Giraut et alii (dir.), *L'implantation du socialisme en France au xx^e siècle : partis, réseaux, mobilisation*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2001.

13 Georges Dauger, *Aux origines du Front populaire dans la Creuse. Contribution à une ethnohistoire des comportements politiques*. Guéret, Sociétés des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, 1986.

14 Voir par exemple Annie Fourcaut, *Bobigny, banlieue rouge*, Paris, Presses de la FNSP, 1986.

che en moyenne¹⁵ près de 30 % de l'ensemble des suffrages socialistes des départements concernés, ce seuil est inférieur de 10 points en 1927. Les localisations du socialisme apparaissent ainsi plus immuables : l'omniprésence des candidats socialistes, ainsi que l'existence de quelques « bastions », interdisent désormais tout découpage d'une certaine ampleur qui viserait et isolerait la seule SFIO. La mise entre parenthèses de la carte des circonscriptions d'arrondissements entre 1914 et 1928 (puisqu'un mode de scrutin départemental est introduit pour les élections de 1919 et 1924) fait donc que la SFIO n'est présente sur l'intégralité des circonscriptions que très tardivement. D'ailleurs, malgré sa modestie d'ensemble, le redécoupage de 1927 affecte en réalité une masse électorale plus importante du point de vue des voix socialistes transférées (qui représentent 1,31 % de l'ensemble des suffrages exprimés parmi les huit départements étudiés en 1907 contre 2,38 % en 1927).

La concession d'une expertise du « découpage » par le haut

Ce paradoxe d'un découpage initialement de moins grande ampleur mais aux effets finaux plus accentués tient essentiellement à la départementalisation et à la nationalisation de la vie électorale socialiste¹⁶. Non seulement la progression en termes de résultats crée des interdépendances (le désistement d'un radical ou d'un communiste est monnayé par eux contre une action inverse), mais encore l'évolution du cadre légal lui-même induit une telle évolution des représentations spatiales, par l'introduction en 1919 d'un scrutin mixte (majoritaire et proportionnel) impliquant l'adoption d'un scrutin de liste départemental.

La rationalisation des entreprises locales de conquête des voix aux législatives se fait en interne et peut être suivie à travers la mobilisation électorale elle-même (et les paradiscours qu'elle suscite). Le mouvement d'élargissement géographique et démographique des frontières de sollicitation des votes apparaît alors non pas comme l'image inverse de cette rationalisation localiste, mais comme son excroissance et son prolongement chez des militants plus en délicatesse avec la réussite électorale (que ce soit conjoncturellement ou plus durablement)¹⁷. Il trouve d'ailleurs son origi-

15 Les moyennes évoquées ne sont pas pondérées démographiquement.

16 Sur ces processus, voir Michel Offerlé, « Le nombre de voix. Électeurs, partis et électorat socialistes à la fin du XIX^e siècle en France », dans *Actes de la Recherche en Sciences Sociales*, 71-72, 1988, p. 5-21.

17 Sur l'influence des défaites récurrentes de candidats investis par ailleurs dans le commentaire électorale, on se permet de renvoyer à Thomas Marty et Antoine Schwartz, « À bonne distance. Activités intellectuelles, expériences politiques et figures de l'"électeur profane" (fin XIX^e, début XX^e siècle) ? », dans Stéphanie Wojcik et Thomas Fromentin (dir.), *Le profane en politique : compétences et engagement du citoyen*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques politiques », 2008, p. 79-105.

ne dans la même volonté de cumuler bénéfice militant et profit électoral. Pour justifier l'introduction d'un mode de scrutin proportionnel qui passe nécessairement par l'organisation de candidatures de listes départementalisées, le grand militant du socialisme agrarien Adéodat Compère-Morel indique ainsi dès 1912 : « (...) Quand dans une circonscription donnée, la victoire semble devoir être le fruit d'un travail de longue haleine et précédé de toute une besogne d'organisation et de propagande persévérante, on ne pense pas plus à cette circonscription que si elle n'était pas de ce monde ! (...) Nous voulions dire par là qu'une campagne électorale valait autant – si ce n'est davantage – par l'éducation socialiste qu'elle nous donnait la possibilité de faire et par le recrutement que cette éducation nous assurait, que par les succès qu'elle nous permettait d'espérer¹⁸. »

En réalité, la SFIO développe durant cette période de formation de son action électorale un point de vue très précis quant au niveau géographique qu'il serait pertinent d'adopter comme cadre des circonscriptions électorales législatives. Jean Jaurès développe en particulier le concept d'utilisation interdépartementale des restes¹⁹ dans le cadre d'un scrutin proportionnel, c'est-à-dire la réunion (pour répartition) d'une partie des voix au niveau territorial et donc démographique du regroupement des vingt-sept cours d'appel²⁰. Le parti socialiste tentait en fait, plus généralement, d'en venir à un échelon régional pour monter d'un cran dans la mobilisation électorale. Au sein même du parti, Jaurès est contesté sur ce point qui revient à acter l'existence de très grandes circonscriptions venant s'ajouter à l'échelon départemental. Ainsi, son camarade de la fédération de la Seine, Arthur Groussier, le grand spécialiste parlementaire de la question du mode de scrutin législatif, formule dans un débat au sein de la Commission du suffrage universel les remarques suivantes : « (...) il faut se borner à des circonscriptions régionales restreintes et écarter le système de l'utilisation nationale des restes (...) si l'on adoptait l'utilisation régionale des restes, il demeurerait entendu que la question de la fixation des régions, d'ordre essentiellement politique, serait-examinée ultérieurement²¹. »

18 Adéodat Compère-Morel, « Je vote la RP », dans *L'Humanité*, 26 octobre 1912.

19 Chaque mode de scrutin proportionnel génère en effet une partie de voix non utilisées en première intention, appelée les restes électoraux et répartie soit dans le cadre d'un nouveau calcul, soit dans le cadre d'un second tour.

20 Il existait donc en 1912 vingt-sept cours d'appel, un niveau plus agrégé qu'actuellement donc. On notera également qu'à partir de 2007, la réforme de la carte judiciaire a précédé celle de la carte électorale, législative puis territoriale.

21 Archives nationales, *Commission du suffrage universel, législature 1910-1914*, C 7447, 24 janvier 1912.

APRÈS 1958 : LA DÉTENTION DE FIEFS ÉLECTORAUX COMME ÉLARGISSEMENT DES RESSOURCES SPATIALES ?

La départementalisation électorale au parti socialiste, d’hier à aujourd’hui

On peut dire que les refus répétés des gouvernements radicaux d’appliquer toute proportionnelle vont condamner, ainsi que l’expérience ratée de 1919-1924, toute organisation durable d’un scrutin de liste départemental (majoritaire et/ou proportionnel). Mais cette réalité interpartisane et transhistorique ne préjuge pas de la réalité partisane et située, des façons de mener campagne. Ainsi, à la SFIO, la vision d’une pratique « supracirconscriptionnelle » va s’inscrire comme registre complémentaire de celui engendré par la pratique « infra-mandataire ». Cette figure inaugurée avant la Première Guerre mondiale va trouver à se développer au gré des conjonctures électorales et institutionnelles jusqu’en 1958. Les conditions de transformation des espaces départementaux, notamment la réunion des espaces industriels dispersés dans différents arrondissements, ont largement influencé quelques-uns des succès durables du socialisme au xx^e siècle. Les deux parenthèses de 1919-1924 et de la IV^e République, instaurant des votes pleinement départementaux, permettent par exemple à la Saône-et-Loire de basculer du radicalisme (qui bénéficie des arrondissements séparés en différentes circonscriptions électorales) au socialisme (qui bénéficie quant à lui de l’échelon départemental et de l’assemblage des différentes concentrations industrielles du Creusot, de Blanzay ou de Charolles. Le cas de la Saône-et-Loire montre même un certain effet d’emboîtement entre ces phases de départementalisation (qui impliquent un second basculement vers le communisme après 1946) et la dynamique politique même du Front populaire qui, malgré un « retour » du scrutin uninominal d’arrondissement permet « un élargissement de l’espace électoral socialiste aux régions rurales²² ».

Il est délicat de considérer que le socialisme électoral s’est développé dans cet entre-deux, entre les deux règnes du scrutin uninominal d’arrondissement (l’avant-1914 et l’après-1958), par la grâce de l’effet de départementalisation de la vie électorale. On peut toutefois supposer qu’il s’est agi là d’un effet de levier, touchant à la fois les résultats tendanciels (jusqu’aux scores imposants de l’élection de 1956) comme les trajectoires individuelles. Roland Dumas, jeune avocat limousin en quête de politique, choisit ainsi – après hésitation – la bannière socialiste (en l’occurrence celle de

22 Annie Bleton-Ruget, « Comportements et espaces électoraux : l’exemple du département de Saône-et-Loire (1906-1956) », dans *Territoires contemporains – Cahiers de l’IHC*, 4, 1999, p. 157- 204.

l'UDSR de François Mitterrand) et profite d'une première campagne menée sur tout le département de la Haute-Vienne en 1956 pour l'emporter et devenir député. Le double « hasard » de lieu et de conjoncture devient un élément plus structurant d'un rapport au territoire électoral quand, en 1958, R. Dumas refuse de se représenter dans le cadre du retour au scrutin uninominal infra-départemental : « en plus, le scrutin d'arrondissement à deux tours ne facilitait pas la tâche des députés de fraîche date²³ ». Cet exemple prouve la force des représentations associées aux espaces imaginaires (le département comme centre de force des alliances) une fois la réalité infra-départementale redevenue la norme légale de candidature. Aux marges de la SFIO (à l'UDSR, au PSA) la critique de l'omnipotence des candidatures parcellisées du scrutin uninominal est un discours largement reçu. La survie de la SFIO elle-même est liée à son adhésion à la constitution mais aussi à l'ordonnance du 13 octobre 1958 qui rétablit le scrutin uninominal débaptisé « d'arrondissement ». Guy Mollet, membre du gouvernement du général de Gaulle, adoube ce nouveau découpage des circonscriptions électorales législatives²⁴ qui, pour n'être plus enserré dans l'étau de la division administrative de l'arrondissement, n'en demeure pas moins marqué par un certain nombre d'inégalités démographiques. Le Conseil d'État note à son propos qu'aucune consultation partisane ne l'a précédé puisqu'il a été entièrement tracé par les préfets et le gouvernement de Gaulle²⁵. Il reste toutefois que le parti socialiste a en quelque sorte introduit un échelon localiste supplémentaire, celui du département, venant s'ajouter – au moins dans les représentations – à l'arrondissement, alors qu'il prétendait faire de ce changement d'échelle un élargissement de l'horizon électoral. Il se pourrait bien que cette situation de fait corresponde aussi à l'existence d'une représentation élargie au plan national, portée par exemple par le parti communiste qui est favorable, notamment autour de 1981-1986, à une proportionnelle intégrale, c'est-à-dire selon une seule circonscription nationale²⁶.

La refondation du parti socialiste lors du congrès d'Épinay de 1971 fut présentée comme une rupture avec les pratiques les plus électoralistes de la SFIO, comme un renouvellement de son personnel dirigeant notabilisé,

23 Roland Dumas, *Le fil et la pelote. Mémoires*, Paris, Plon, 1996, p. 98.

24 Selon les indications données par Bernard Gaudillère, *Atlas...*, *op. cit.*, p. 64.

25 « Avis du Conseil d'État du 9 octobre 1958 », Commission des archives constitutionnelles de la V^e République, *Archives constitutionnelles de la V^e République*. Volume 1, 4 octobre 1958 – 30 novembre 1958, Paris, La Documentation Française, 2008.

26 On trouvera un bon condensé des critiques communistes contre l'adhésion socialiste à la logique majoritaire (y compris dans la perspective du scrutin proportionnel départemental de 1986), dans l'ouvrage de deux journalistes communistes : Jean-Paul Jouary et Arnaud Spire, *Le coup d'État continu. Mitterrand et les institutions*, Paris, Messidor/Éditions sociales, 1985. L'ouvrage est contemporain de l'adoption de la loi électorale de mars 1985 qui rétablit le département comme circonscription électorale pour les législatives mais aussi pour les toutes nouvelles élections régionales.

et fut accompagnée par une forte idéologisation de l'offre politique socialiste ainsi que par une effervescence militante certaine (création d'un grand nombre de sections et de groupes socialistes d'entreprises, liens renoués avec différentes fractions du mouvement social²⁷). Pourtant, dès les élections municipales de 1977, très favorables au PS, semblent réapparaître les structures partisans telles qu'elles se sont constituées historiquement – lesquelles consacrent l'autonomie de grands élus contrôlant leur fédération et les postes électifs dans leur département. Dans le même temps, ce mouvement de conquête du pouvoir favorisa un renouvellement des élites partisans qui, au niveau national, comme au niveau local, se recrutèrent désormais davantage parmi les experts politico-administratifs (hauts fonctionnaires et collaborateurs d'élus notamment) que dans les réseaux militants, associatifs ou syndicaux. Si bien qu'à tous les échelons du parti les dirigeants et responsables socialistes semblent tout entiers tournés vers une conquête professionnalisée de positions électives²⁸. De ce fait, leurs rapports aux circonscriptions qui délimitent les territoires et agrègent les populations qu'ils représentent semblent surdéterminés, d'une part, par la structure et l'histoire de l'appareil partisan, et d'autre part, par les exigences de la compétition électorale. Lesquelles se jouent essentiellement au niveau fédéral (et donc départemental) – où se décident les investitures pour tous les scrutins, comme le contrôle du parti.

Détention d'une circonscription législative et construction d'un leadership politique sous la V^e République

La détention d'un mandat de député permet à son titulaire de construire et/ou d'étendre son réseau de fidélités au sein et en dehors de son parti. Les ressources liées au mandat de député offrent à celui-ci l'occasion de se poser en interlocuteur indispensable à tous les élus de sa circonscription. Ainsi, cet ancien député, élu durant 22 ans, s'est construit certaines loyautés auprès des élus de sa circonscription en distribuant les biens à sa disposition (réserve parlementaire) et en orientant l'action publique : « Il existe un domaine qui s'appelle les réserves parlementaires et où on peut donner un coup de main à telle ou telle commune et j'en ai donné plus à des communes de droite qu'à des communes de gauche ! Et puis à certains moments, il faut aider, pour maintenir telle ou telle structure administrative : un tribunal, ou un collège, ou n'importe quoi. On est tous derrière

27 Hélène Hatzfeld, « Une révolution culturelle du parti socialiste dans les années 1970 », dans *Vingtième siècle. Revue d'histoire*, 96, 2007, p. 77-90.

28 Voir Rémi Lefebvre, Frédéric Sawicki, *La société des socialistes. Le PS aujourd'hui*, Éditions du Croquant, Bellecombe-en-Bauges, 2006.

là !²⁹ » L'occupation de cette position institutionnelle incite alors nombre d'élus locaux à se rapprocher du député, voire de son parti, afin de bénéficier de ses subsides ou de son soutien dans la conduite de l'action publique. Sur la circonscription du littoral dunkerquois, Albert Denvers, député socialiste de 1958 à 1993, pouvait agréger autour de sa personne la grande majorité des maires des communes divers-droite de sa circonscription : « Donc quelques villes socialistes pas nombreuses, et un environnement de maires semi-ruraux, semi-urbains, puisque l'agglomération dunkerquoise est constituée d'un tissu urbain dense, semi-urbain et rural. Donc, sur l'aire où Albert Denvers rayonnait, c'étaient des municipalités "Denversistes", modérées divers-droites qui avait tendance à voter pour la droite lors des présidentielles, sauf Albert Denvers qui passait toujours haut la main lors des législatives ou cantonales. Sauf en 68, à l'époque du grand chambardement, il a gagné de peu contre un candidat député qui n'était pas du secteur³⁰. »

Le niveau de concurrence politique diminue, accroissant d'autant la domination politique du député sur sa circonscription et, dans un second temps, de l'entreprise partisane dont il est membre. Dans cette même circonscription, une vingtaine d'années après, on constate que le parti socialiste a emporté la grande majorité des municipalités : « La particularité c'est que quand Albert Denvers a commencé sa croisade pour mettre en place le socialisme sur ce territoire c'est qu'il n'y avait que Gravelines qui était vraiment socialiste et puis aussi Coudekerque-Branche. Y avait Saint-Pol qui était rouge, communiste. Et tout le reste, c'était la droite et puis des modérés divers-droite. Ça c'est 65-70, d'accord ?! Denvers est arrivé et puis a constitué une politique en tant que député. [...] Avant Denvers il y avait rien de rose. Denvers a réussi à nous mettre en piste et tout est devenu rose³¹. » Au moyen de l'entreprise partisane, il peut alors susciter, favoriser voire entraver certaines candidatures aux élections municipales ou cantonales sur sa circonscription qui devient ainsi cet échelon intermédiaire de la mobilisation militante et partisane envisagée dès le début du xx^e siècle. Ainsi, ce prétendant à la fonction mayorale au sein de sa commune, chef-lieu de canton, se doit de rechercher le soutien du député socialiste pour la prochaine compétition électorale : « Imaginons, dans six ou dans sept ans, je me présente. Il est hors de question que je laisse le PC [être tête de liste]. Mais, Michel [prénom modifié/député-maire socialiste] va venir me voir

29 Entretien avec un ancien député socialiste du Nord (1981-1993 et 1997-2007), 1^{er} septembre 2008. Parfois, les identités des personnalités politiques avec lesquelles des entretiens ont été effectués ne seront pas précisées dans ce texte que ce soit à leur demande et/ou pour des raisons de narration de trajectoires qui peuvent, la plupart du temps, se résumer aux propriétés générales – non privatives – des individus concernés.

30 Entretien avec un conseiller général socialiste, 13 février 2010.

31 Entretien avec un conseiller général socialiste, 13 février 2010.

en me disant : “il faut absolument que X [commune de 5 000 habitants/ chef lieu de canton] soit PC pour le bien de l’ensemble”. Alors bien évidemment, je serai obligé de tenir compte de l’ensemble³². » Obtenir l’accord du député, c’est donc augmenter ses chances d’une part d’avoir l’investiture du PS et d’autre part de gagner la compétition électorale à venir. Ainsi, outre qu’il est en mesure d’agréger la grande majorité des élus locaux de sa circonscription autour de sa personne et/ou de son parti, le député apparaît également comme un élément incontournable pour la carrière politique d’un nouvel entrant sur la scène politique locale.

Or, le redécoupage, en dépossédant le député de certaines communes, voire de certains cantons, vient remettre en cause la domination politique de ce dernier sur la circonscription. Le député perd certains de ses soutiens tandis que, dans le même temps, il se voit adjoindre des élus locaux peu fidélisés et dont par ailleurs les carrières politiques lui ont jusqu’alors échappé. La possibilité d’un conflit entre le député et ces nouveaux élus locaux devient d’autant plus grand et accroît le risque d’une défaite électorale du député sortant³³. Afin de parer à la perte de sa circonscription, le député en vient à politiser l’élection en mettant en avant son étiquette partisane. De même, une fois l’élection passée, le député sortant battu attribue cette défaite au seul redécoupage. Ainsi, cette ancienne députée recherche les causes de son échec lors des législatives de 1988 dans le découpage réalisé par Charles Pasqua en 1987 : « Pasqua avait réinstauré le scrutin de liste³⁴ et l’adversaire que j’avais vaincu, M. D., sur X [commune de 22 000 habitants/métropole lilloise], a regagné les élections parce qu’entre-temps, Pasqua avait remodelé la circonscription et avait rajouté tout le centre de Lille sur la circonscription. C’était une petite circonscription, je dois le reconnaître, donc c’était logique de l’étendre, mais comme par hasard c’était sur le centre de Lille qu’on l’a étendue. Donc là j’ai été battue³⁵. » Pourtant, ce redécoupage Pasqua n’a pas empêché les victoires ultérieures d’un candidat socialiste en 1997 et 2007 au sein de cette même circonscription.

32 Entretien avec un secrétaire de section (commune de 5 000 habitants/chef-lieu de canton), 27 juin 2008.

33 C’est ce que veut signifier ce député communiste lorsqu’il explique : « Si en 1988 on n’avait pas charcuté ma XXIII^e circonscription, je pense que l’on aurait gardé le siège. J’ai 26 ans de vie militante dans l’autre XXIII^e, et ici quelques mois. Et ce qui m’a le plus blessé, c’est que ce découpage s’est fait à la fin d’un mandat. J’ai vécu ça très mal et je dirais que dans cette circonscription, je me sens moins à l’aise que dans la vraie XXIII^e ». « Jean Jarosz n’est pas candidat », *La Sambre*, 18 avril 1997.

34 L’enquêtee fait ici une erreur factuelle puisque Charles Pasqua a réinstauré le scrutin uninominal.

35 Entretien avec une ancienne députée (1981-1988), 12 novembre 2007.

Une centralisation de l'expertise par les grands élus³⁶

L'appel à une expertise propre du découpage des circonscriptions relève donc en partie de l'institutionnalisation dans l'après-1958 de l'ensemble des présupposés territoriaux induits par les périodes antérieures. La sociologie du personnel militant socialiste appelé à gérer les questions électorales au sein de certaines fédérations (par exemple le Nord, Paris et le Bas-Rhin) traduit cette ambivalence de ressources à la fois générales (une proximité avec les appareils décisionnels et l'expertise publique) et particulières (car plus ou moins liées à un investissement dans le jeu local). Les différents secrétaires fédéraux en charge des élections qui se sont succédé au sein de la fédération du Nord de 1983 (congrès de Bourg-en-Bresse) à 2008 (congrès de Reims) se caractérisent à la fois par le type de ressources politiques qu'ils détiennent, partisans et peu territorialisés, par leur position de sujétion à l'égard d'un grand élu, et par leur profession d'universitaire qui les incline à une interprétation experte de la carte électorale. De 1983 à 1994, le secrétaire fédéral aux élections est Bernard Frimat. Né en 1940, sa carrière politique débute à Villeneuve-d'Ascq en tant qu'adjoint au maire, mandat qu'il exerce de 1977 à 1989. Il est élu en 1986 au conseil régional dont il occupe la vice-présidence jusqu'en 2004. En 1989, des tensions au sein de la section de Villeneuve-d'Ascq à propos de la constitution de la liste des municipales vont le contraindre à quitter cette section. La fédération du Parti socialiste du Nord lui propose alors d'être la tête de liste à Valenciennes. Un élu du secteur revient sur ce parachutage qui a lieu peu avant les municipales de 1989 : « Mais sa ville, sa véritable ville, c'est Marcq-en-Barœul. Il est arrivé dans le valenciennois parce qu'il était élu avant à Villeneuve-d'Ascq et qu'il y a eu un problème à Villeneuve-d'Ascq, et donc ils l'ont mis à Valenciennes³⁷. » Néanmoins, battu en 1989 et en 2001 (et donc conseiller municipal d'opposition à Valenciennes), il décide de démissionner de son mandat en 2002. Outre ces mandats locaux, il dispose également de mandats nationaux puisqu'il est député européen de 1992 à 1994 et sénateur depuis 2002. Parallèlement à ces activités politiques, de 1964 à 2001 (date de sa retraite), il est maître de conférences au sein de différentes universités lilloises. Lui succède Marc Dolez, secrétaire fédéral aux élections de 1994 à 1997. Né en 1952, il débute en politique en 1978, lorsqu'il devient l'assistant parlementaire de Bernard Derosier, l'actuel président du conseil général du Nord (1985-92, et depuis

36 La sociographie des secrétaires fédéraux chargés des élections au sein des Fédérations du Nord, de Paris et du Bas-Rhin a été réalisée à partir d'entretiens et du traitement d'archives non classées disponibles au siège de ces trois fédérations.

37 Entretien avec un adjoint au maire d'une commune de 10 000 habitants et secrétaire de section, 1^{er} juillet 2008.

1998) et député de l'agglomération lilloise (depuis 1978). Battu en 1983, 1989, 1995 et 2001 aux élections municipales à Douai, il est désigné comme candidat en 1985, puis élu de 1986 à 1998 conseiller régional du Nord-Pas-de-Calais. En 1988, il se présente dans la XVII^e circonscription (Douai). Élu en 1988, battu en 1993, il est réélu député dans cette même circonscription en 1997, 2002 et 2007. En outre, après avoir été secrétaire fédéral chargé des élections, il accède en 1997 au poste de Premier secrétaire fédéral, fonction qu'il conserve jusqu'en 2005. Outre ses activités politiques, il fut, tout comme Bernard Frimat, maître de conférences, mais à l'université d'Artois. Pour succéder à Marc Dolez en 1997, la fédération désigne Martine Filleul, née en 1954, qui est reconduite à cette fonction jusqu'en 2005. Présente sur la liste des municipales à Lille en 1989 en position non éligible, elle accède par la suite au conseil municipal, d'abord en 1995 comme conseillère municipale, puis en 2001 et 2008 comme adjointe au maire. En 2004, elle est élue conseillère régionale du Nord-Pas-de-Calais ce qui lui permet d'accéder à la vice-présidence de cette institution. En 2008, élue sur le canton du Vieux-Lille, elle démissionne du conseil régional et devient vice-présidente du conseil général du Nord. À l'origine ingénieur de recherche au CNRS, elle est actuellement enseignante et chercheuse en sociologie à l'École d'architecture de Lille. Le successeur de Martine Filleul au secrétariat fédéral chargé des élections est Patrick Kanner. Celui-ci fut successivement secrétaire de la section de Lille-centre (dont Pierre Mauroy est l'un des membres emblématiques), et, depuis 2003, secrétaire du comité de ville qui réunit les dix sections lilloises regroupant environ 10 % des effectifs de la fédération du Nord. Élu au conseil municipal de Lille en 1989, il occupe depuis cette date la fonction d'adjoint au maire. Depuis 1998, il est élu conseiller général dans le canton de Lille-sud-ouest et devient vice-président du conseil général. Enfin, administrateur territorial à la mairie de Lille dans les années 1980-1990, il est actuellement chargé de cours à l'université de Lille 3. Les trajectoires de ces différents secrétaires fédéraux chargés des élections nous renseignent doublement. D'une part, on constate que leurs ressources politiques sont moins attachées à un territoire qu'à une entreprise partisane. Ainsi, leurs premiers ou principaux mandats électifs ont été obtenus à la faveur de leur placement en position éligible sur une liste (régionale, européenne, sénatoriale, municipale), dans lequel les instances partisans jouent un rôle déterminant. Dès lors, pris dans des logiques partisans structurant leurs carrières politiques, leurs prises de position apparaissent d'autant plus liées à celles de la fédération, dominée par les élus de l'agglomération lilloise³⁸ et notamment par

38 Les sections de l'agglomération lilloise représentent entre 1980 et 2005 entre 50 et 60 % des effectifs militants de la fédération.

le premier d'entre eux : le maire et président de la Communauté urbaine de Lille (Pierre Mauroy, puis Martine Aubry). D'autre part, on constate également que tous occupent une fonction au sein de l'université : maître de conférences, chargé de cours, etc. Ces dispositions universitaires favorisent alors l'expression d'une expertise c'est-à-dire un rapport aux enjeux électoraux à la fois emprunt de distance et de professionnalisme.

En comparaison avec la fédération du Nord, le secrétaire fédéral chargé des élections au sein de la fédération de Paris n'existe que depuis peu de temps. En effet, de 1983 à 2003, on ne compte aucun secrétaire fédéral chargé des élections à la fédération de Paris. Le premier à occuper ce poste de 2003 à 2008 est Jérôme Coumet. Né en 1967, il fut, de la fin des années 1980 à 2000, l'un des deux permanents de la fédération au moment où Jean-Marie Le Guen en était le Premier secrétaire. De 2001 à 2008, il est élu conseiller de Paris et premier adjoint au maire du 13^e arrondissement, avant d'en devenir, en 2008, le maire. Le 13^e arrondissement correspond *grosso modo* aux limites de la circonscription législative de Jean-Marie Le Guen. En outre, ce dernier est le leader de l'une des deux sections du 13^e arrondissement (la plus importante en nombre d'adhérents) ce qui lui permet de tenir les investitures au sein de l'arrondissement : « Si Delanoë dit : "le ciel est bleu" et que moi, je dis : "le ciel est gris" et que quelques mélanchonistes disent : "le ciel est jaune", ma section ne dira certainement pas : "le ciel est jaune", ni "le ciel est bleu", ni "bleu-gris", mais elle dira "gris tout court". Si après, par contre, j'accepte un peu de bleu alors, oui, ma section pourra accepter un peu de bleu³⁹. » Contrôlant les investitures, Jean-Marie Le Guen apparaît en mesure d'imposer Jérôme Coumet au sein de sa section et de la fédération. L'accès de ce dernier au secrétariat fédéral chargé des élections résulte alors moins de la force de son implantation territoriale au sein d'un arrondissement que d'une proximité entretenue avec un élu dont il est/fut l'auxiliaire. Par ailleurs, Jérôme Coumet présente la caractéristique d'avoir été l'un des deux permanents de la fédération de Paris ; or, de par les tâches qui lui incombent, le permanent accède aux coulisses de la vie politique parisienne. Disposant d'une vue plus globale des rapports inter et intrapartisans, son analyse de la carte électorale se fait alors plus professionnelle.

Au sein de la fédération du Bas-Rhin, nous n'avons pas été en mesure de retrouver l'ensemble des noms des secrétaires fédéraux chargés des élections de 1983 à nos jours du fait de l'absence d'une politique d'archivage par la fédération. Néanmoins, parmi les documents retrouvés, deux noms apparaissent. Le premier, Jean Oehler, fut secrétaire chargé des élections de 1994 à 1997 – tout au moins. Né en 1937 et serrurier de profession,

39 Entretien avec Jean-Marie Le Guen, 18 juin 2008.

il commence par militer dans les années 1960 au sein du syndicat CFTC, puis CFDT, ainsi qu'à l'Action catholique ouvrière. En 1971, il entre au parti socialiste et se retrouve sur la liste lors des élections municipales de 1971 et 1977. En 1983, il prend la tête de la liste socialiste à Strasbourg. Battu, il devient conseiller municipal d'opposition. Quelques temps auparavant, en 1979, il est élu conseiller général de Strasbourg, puis, la même année, député européen. En 1981, il met fin à près de trente ans d'absence de représentation socialiste bas-rhinoise au sein de l'Assemblée nationale en remportant la deuxième circonscription du Bas-Rhin. Réélu en 1986 avec Catherine Trautmann, il est de nouveau en 1988 le seul député socialiste du département. Puis, de 1989 à 1996, il est élu adjoint socialiste à la mairie de Strasbourg. Il figure parmi les refondateurs de la fédération bas-rhinoise qu'il dirige d'ailleurs de 1973 à 1979. Ayant connu la forte emprise des partis de droite au sein de ce département, il se montre très attaché au « travail de terrain » : « Moi j'ai plutôt axé le travail sur *la présence sur le terrain*⁴⁰. Être présent dans les cantons avec des gens qui font du travail sur leur lieu de vie et de construire le parti socialiste à partir de la présence sur le terrain. Le rêve est formidable... le rêve est formidable. Les jeunes, ils aiment bien le débat mais l'engagement sur le terrain... Après on peut, peut être, un peu profiter quand on est un peu présent, profiter de l'implantation sur le terrain parce que en face il y a quelque chose. [...] Mais c'est pas la façon dont on se chamaille encore aujourd'hui qu'on va gagner. Ne pas oublier le travail de terrain⁴¹ ! » De par son niveau de diplôme, les modalités de son accès à l'arène politique et son rapport à la compétition électorale, il apparaît alors moins comme un expert que doté de savoirs appris dans et par la pratique militante. Un de ces successeurs à ce poste est Olivier Bitz, né en 1975, et en charge de ce secrétariat fédéral depuis 2008. Une fois ses études terminées, il entre au service de différents élus : assistant du groupe PS au conseil régional d'Alsace, d'Armand Jung, député du Bas-Rhin, membre du cabinet de Jean-Marie Bockel à Mulhouse, assistant de Roland Ries, sénateur du Bas-Rhin. En 2008, il est élu adjoint au maire de Strasbourg et remporte l'un des cantons strasbourgeois. Très investi dans le parti, il fut secrétaire de différentes sections strasbourgeoises (dont celle de Roland Ries) et l'un des animateurs du courant Nouveau parti socialiste entre 2003 et 2005. Enfin, titulaire d'un DEA, il a commencé une thèse en droit qu'il n'a jamais terminée. Sa trajectoire met en évidence le caractère très prononcé de sa professionnalisation politique. D'ailleurs, lui même constatait : « Il ne t'a pas échappé que ce qui a été un engagement personnel et militant est devenu depuis cinq ou

40 Souligné par nous.

41 Entretien avec Jean Oehler, 7 juin 2005.

six ans mon métier. Quand tu es collaborateur politique à tes débuts, ce n'est plus seulement ton engagement militant perso, c'est les déjeuners, c'est le matin on fait de la politique, le midi on fait de la politique et le soir on fait encore de la politique à titre militant. Il n'y a plus de frontière, de césure tellement entre militantisme et activité professionnelle. Moi-même parfois je ne sais plus quelle casquette j'ai sur la tête. Tu vois ce que je veux dire (rires). La casquette professionnelle, pour moi ça va au-delà, de par mon job, ça va au-delà du simple militantisme et de l'engagement professionnel⁴². » Ainsi, on peut constater les effets de sa position d'auxiliaire de différents élus socialistes sur son rapport au parti, au militantisme, mais aussi aux territoires politiques qu'il envisage sous un angle professionnel. En outre, assistant et secrétaire de la section de Roland Ries durant quatre ans, il est d'autant plus disposé à défendre les intérêts de celui qui est depuis 2008 maire de Strasbourg.

L'étude des différents secrétaires fédéraux chargés des élections au sein des fédérations du Bas-Rhin, de Paris et du Nord nous renseignent sur la professionnalisation des carrières des cadres des instances partisans, exception faite de Jean Oehler. Cette professionnalisation induit alors un rapport d'expertise à la carte électorale, d'autant plus marqué au sein de la fédération du Nord que ses secrétaires fédéraux sont également des universitaires. Par ailleurs, la professionnalisation de leurs carrières accroît l'emprise des élus d'agglomération de grande taille (donc en mesure de professionnaliser nombre de militants) sur ces cadres fédéraux qui sont ou qui ont été leurs assistants. Ces derniers sont alors d'autant plus enclins à défendre les positions des grands élus. Au final, et malgré l'opposition entre le regard assez indifférencié du début du xx^e siècle et le souci du local actuel, on remarquera qu'une convergence est possible au niveau de la départementalisation des ressources électorales. Si celle-ci se faisait hier depuis l'échelon interne fédéral, générant de fait une faible attention aux circonscriptions infra-départementales, elle devient aujourd'hui plus un enjeu d'élus, articulé autour d'un souci constant de l'équilibre des dites circonscriptions. Il va de soi que la technique même du découpage électoral devient moins un enjeu de lutte idéologique qu'un instrument de négociation interpartisan. L'attitude du parti socialiste au cours du processus de découpage amorcé par la commission Guéna en 2009 et clôt par les débats parlementaires de l'automne-hiver 2009-2010, laisse ainsi à penser que les présupposés territoriaux (départementalisation des ressources électorales, articulation des circonscriptions...) acquis au cours d'un siècle d'histoire partisane sont désormais routiniers parce que standardisés, standardisés parce que routiniers.

42 Entretien avec Olivier Bitz, 8 mars 2005.

